# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **troisième jour du mois de septembre deux mille treize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

#### Sont présents :

| N/I  | l_ | maira | André  | lottó |
|------|----|-------|--------|-------|
| IVI. | ıe | mane, | Allule | Jelle |

| M. Roland Weightman, conseiller,                   | district 1 |
|--|------------|
| M. Carol Prud'Homme, conseiller,                   | district 2 |
| M. Marcel Yves Paré, conseiller,                   | district 3 |
| M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant | district 4 |
| Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,             | district 5 |
| M. Michel Larente, conseiller,                     | district 6 |

Les membres présents forment le quorum.

#### Est aussi présent :

Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### POINT No: 1

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 02 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

# POINT No: 2

# 2013-09-R230 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

**D'adopter** l'ordre du jour du 3 septembre 2013 en y ajoutant les points suivants : 4.6.1 et 6.5.3 (inscrits en gras)

- □ 1. Ouverture de la séance;
- □ 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux;
- □ 4. Gestion administrative:
  - 4.1 Avis de motion; Aucun
  - 4.2 Projets de règlement; Aucun
  - 4.3 Adoption de règlements;
    - 4.3.1 Adoption du règlement 6-B modifiant le règlement six (6) établissant le tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par les élus municipaux;
    - 4.3.2 Adoption du règlement 25-B modifiant le règlement 25 établissant le tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité de Saint-Andre-d'Argenteuil par le personnel municipal;
  - 4.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois d'août 2013;
  - 4.5 Dépôt de requêtes de citoyens; Aucune
  - 4.6 Motion de félicitations ;
    - 4.6.1 Motion de félicitations pour la collecte de sang du maire en collaboration avec la bibliothèque «Au fil des mots...» et Les Artisans du Bonheur;

- 4.7 Remplacement d'un élu au Congrès 2013 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- 4.8 Avis de non renouvellement et de cessation au contrat de gestion avec l'entreprise 9155-5128 Québec inc.- Parc de Carillon et camping rustique Vita Per Aquam ;
- 4.9 Révision des prévisions budgétaires 2013 de l'OMH (Société d'habitation Québec)
- 5. Période de questions (1<sup>re</sup>);

#### □ 6. Gestion financière;

- 6.1. Comptes à payer;
- 6.2. Dépôt du rapport des achats effectués en vertu de la délégation de pouvoir;
- 6.3. Dépôt du rapport budgétaire au 29 août 2013;
- 6.4. Dépôt des rapports mensuels au 29 août 2013;
- 6.5. Soutien financier;
  - 6.5.1 Demande d'aide financière de Charlotte Matthews Jeux nationaux de Vancouver Équipe de rugby du Québec ;
  - 6.5.2 Demande d'aide financière du Groupe Relève pour les Personnes Aphasiques des Laurentides (GRPAL);
  - 6.5.3 Demande d'aide financière de Mathieu Marineau, haltérophile dans le cadre des championats du monde en Pologne ;
- 6.6. Échéance de l'obligation Série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux Paiement du solde en capital non amorti ;

#### □ 7. Transport routier et hygiène du milieu;

- 7.1 Acceptation de la soumission visant l'achat et le transport de trois mille deux cents tonnes de sable abrasif tamisé 0-10 mm, pour les chemins d'hiver pour la saison hivernale 2013-2014;
- 7.2 Achat de sel à déglaçage pour les chemins d'hiver saison 2013-2014 ;
- 7.3 Octroi du contrat pour travaux de bordure de béton rue Wales ;

#### □ 8. Urbanisme et mise en valeur du territoire;

- 8.1 Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2013-2018 :
- 8.2 Demande de PIIA 194, route du Long-Sault ;
- 8.3 Demande de PIIA 210, route des Seigneurs ;
- 8.4 Demande de PIIA 81, route des Seigneurs ;
- 8.5 Demande de PIIA 66, rue de la Seigneurie ;
- 8.6 Demande de PIIA 32, rue Dollard ;

#### □ 9. Santé et bien-être; Aucun

- □ 10. Loisirs et culture;
  - 10.1 Dépôt du rapport de la bibliothèque;
  - 10.2 Compte rendu de différents comités;

# □ 11. Sécurité publique;

- 11.1 Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de d'août 2013 ;
- 11.2 Information sur la sécurité dans les transports scolaires et les statistiques en sécurité publique:
- 11.3 Acceptation de la démission de monsieur Sébastien Lessard au poste de pompier à temps partiel;

- 11.4 Acceptation de la démission de monsieur Félix Lafontaine au poste de pompier à temps partiel
- □ 12. Deuxième période de questions
- □ 13. Levée de l'assemblée.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N°: 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

POINT N°: 3.1

# 2013-09-R231 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUILLET 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

**D'ADOPTER** le procès-verbal, tel que présenté, de la séance tenue le 29 juillet 2013.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

**POINT N°: 3.2** 

# 2013-09-R232 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AOÛT 2013

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

**D'ADOPTER** le procès-verbal, tel que présenté, de la séance tenue le 26 août 2013.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT NO: 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT 4.1 AVIS DE MOTION Aucun

POINT 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT Aucun

POINT N°: 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

**POINT N°: 4.3.1** 

2013-09-R233

ADOPTION DU RÈGLEMENT 6-B MODIFIANT LE RÈGLEMENT SIX (6) ÉTABLISSANT LE TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX



# CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL COMTÉ D'ARGENTEUIL, DISTRICT DE TERREBONNE

NO.: 6-B

# **RÈGLEMENT NUMÉRO SIX-B**

RÈGLEMENT 6-B MODIFIANT LE RÈGLEMENT SIX (6) ÉTABLISSANT LE TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil tenue le 3 septembre 2013 à dix-neuf heures, à l'endroit des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

M. André Jetté, maire

M. Roland Weightman, conseiller, district 1
M. Carol Prud'homme, conseiller, district 2
M. Marcel Yves Paré, conseiller, district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller, district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère, district 5
M. Michel Larente, conseiller, district 6

À laquelle est également présent, monsieur Pascal B. Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T 11.00l) prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir des tarifs applicables au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité ;

ATTENDU que le conseil considère qu'il est nécessaire d'actualiser les taux adoptés en 2000 afin de prendre en considération les augmentations du coût de la vie;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de lundi 29 juillet 2013 ;

ATTENDU que les élus déclarent avoir pris connaissance du présent règlement ;

2013-09-R233

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier et résolu :

Que le présent règlement est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

# **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Les paragraphes b) et c) de l'article 5 sont remplacés par ceux-ci :

b) Frais de repas :

i) Frais de petits déjeuners : 15.00\$

ii) Frais de dîners : 25.00 \$

iii) Frais de soupers : 40.00 \$

Ces frais inclus les taxes et pourboires.

c) Les frais d'hébergement doivent être autorisés par le conseil municipal.

# **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Pascal B. Surprenant André Jetté Directeur général et Maire

Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 29 juillet 2013 Adoption : 3 septembre 2013 Publication : 4 septembre 2013 Entrée en vigueur conformément à la loi.

**POINT N°: 4.3.2** 

2013-09-R234

ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-B MODIFIANT LE RÈGLEMENT 25 ÉTABLISSANT LE TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL PAR LE PERSONNEL MUNICIPAL



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL COMTÉ D'ARGENTEUIL, DISTRICT DE TERREBONNE

NO.: 25-B

# **RÈGLEMENT NUMÉRO VINGT-CINQ-B**

RÈGLEMENT 25-B MODIFIANT LE RÈGLEMENT 25 ÉTABLISSANT LE TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL PAR LE PERSONNEL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil tenue le 3 septembre 2013 à dix-neuf heures, à l'endroit des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

M. André Jetté, maire

| M. Roland Weightman, conseiller,       | district 1 |
|--|------------|
| M. Carol Prud'homme, conseiller,       | district 2 |
| M. Marcel Yves Paré, conseiller,       | district 3 |
| M. Denis St-Jacques, conseiller,       | district 4 |
| Mme Marie-Josée Fournier, conseillère, | district 5 |
| M. Michel Larente, conseiller,         | district 6 |

À laquelle est également présent, monsieur Pascal B. Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Attendu que le Code municipal du Québec prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir des tarifs applicables au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité;

Attendu que le conseil considère qu'il est nécessaire d'actualiser les taux adoptés en 2002 afin de prendre en considération les augmentations du coût de la vie;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de lundi 29 juillet 2013 ;

Attendu que les élus déclarent avoir pris connaissance du présent règlement ;

2013-09-R234

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

Que le présent règlement est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

# **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Le paragraphe c) de l'article 5 est remplacé par celui-ci :

c) Frais de repas et d'hébergement :

Frais de petits déjeuners : 15.00 \$
Frais de dîners : 25.00 \$
Frais de soupers : 40.00 \$

Les frais d'hébergement doivent être autorisés par le directeur du service concerné. Le tout sera entériné par le conseil municipal.

Ces frais inclus les taxes et pourboires.

# **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Pascal B Surprepart André letté

Pascal B. Surprenant André Jetté Directeur général et Maire

Secrétaire-trésorier

Avis de motion : Le 29 juillet 2013
Adoption : Le 3 septembre 2013
Publication : Le 4 septembre 2013
Entrée en vigueur conformément à la loi

POINT N°: 4.4

#### **CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois d'août 2013.

#### POINT 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS : Aucun

#### **POINT 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS**

#### **POINT 4.6.1**

#### 2013-09-R235

# MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LA COLLECTE DE SANG DU MAIRE EN COLLABORATION AVEC LA BIBLIOTHÈQUE «AU FIL DES MOTS…» ET LES ARTISANS DU BONHEUR

CONSIDÉRANT que la collecte de sang du Maire a eu lieu le 9 août dernier en collaboration avec la bibliothèque « Au fil des mots... » et Les Artisans du Bonheur;

CONSIDÉRANT que pour une première collecte, 46 dons ont été reçus sur un objectif de 50;

#### En conséquence

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

**D'adopter** une motion de félicitations pour la collecte de sang et pour l'implication comme bénévole de certains membres de la bibliothèque « Au fil des mots... » et Les Artisans du Bonheur.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Bibliothèque «Au fil des mots…», M. Gilles Sanscartier Les Artisans du Bonheur, M. Laurent Weightman

#### **POINT 4.7**

### 2013-09-R236

# REMPLACEMENT D'UN ÉLU AU CONGRÈS 2013 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Josée Fournier ne peut assister au Congrès de la FQM qui aura lieu les 26, 27 et 28 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que M. le conseiller Denis St-Jacques est la personne désignée pour le remplacement;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

**D'AUTORISER** M. Denis St-Jacques a remplacé Mme Marie-Josée Fournier au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités les 26, 27, et 28 septembre 2013, à Québec;

**D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT** des frais de kilométrage et les frais afférents au Congrès de la FQM sur présentation des pièces justificatives, et ce en conformité avec le règlement municipal numéro 6 et 6-A;

**DE PAYER** cette dépense à même les postes budgétaire 1 02 110 00 311 et 1 02 110 00 319.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Monsieur Denis St-Jacques, conseiller Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances

#### **POINT 4.8**

#### 2013-09-R237

# AVIS DE NON RENOUVELLEMENT ET DE CESSATION AU CONTRAT DE GESTION AVEC L'ENTREPRISE 9155-5128 QUÉBEC INC.- PARC DE CARILLON ET CAMPING RUSTIQUE VITA PER AQUAM

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions quant à la gestion de son parc et camping à l'automne 2009 et qu'un contrat a été signé entre le soumissionnaire 9155-5128 Québec Inc. et la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au printemps 2010, le tout tel que décrit à la résolution 2009-12-R376;

CONSIDÉRANT que le contrat d'une durée de 3 ans comporte deux années d'option de reconduction pour les saisons 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu pour les périodes de prolongations aux années 2013 et 2014, à l'article 7.3 du contrat qui stipule qu'une des deux parties peut résilier l'entente dans un délai d'au moins 90 jours avant la fin de l'année en cours, le tout sans pénalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite reprendre la gestion de sa propriété à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

#### En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et unanimement résolu :

Que les membres du conseil décident de mettre un terme au contrat de gestion signé le 8 mars 2010 et octroyé à la compagnie 9155-5128 Québec Inc.

Que cette résolution soit transmise par courrier recommandé à monsieur Joël Gratton, gestionnaire de la compagnie 9155-5128 Québec Inc.

Que l'entrepreneur finalisera la saison 2013 en cours et que les membres du conseil municipal remercient l'ensemble de l'équipe au sein de la compagnie 9155-5128 Québec inc., pour les efforts et le travail accompli depuis 4 ans.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Monsieur Joël Gratton, 9155-5128 Québec inc. Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances

#### **POINT 4.9**

# 2013-09-R238

# RÉVISION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE L'OMH (SOCIÉTÉ D'HABITATION QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation Québec a révisé à la hausse ses prévisions budgétaires pour 2013;

CONSIDÉRANT que la participation de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil augmente de 1 936 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter les nouvelles prévisions budgétaires présentées par la Société d'habitation Québec au montant de 77 630 \$ pour l'année 2013;

D'accepter l'augmentation de la participation de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au montant de 1 936 \$;

D'autoriser le paiement de cette somme par le service de la comptabilité.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c.: M. Marcel St-Jacques – OMH Saint-André Mme Nancy Simon Le Moignan, services de la comptabilité

#### **POINT 5**

# 1er PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 17 pour se terminer à 20 h.

Neuf (9) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

Dépôt d'une pétition par madame Lynn Roy concernant le trafic des véhicules lourds sur le chemin Rivière-Rouge Nord.

# POINT No: 6 GESTION FINANCIÈRE

#### **POINT 6.1**

## 2013-09-R239 COMPTE À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et résolu :

**QUE** les comptes énumérés dans la liste datée du 30 août 2013, totalisant 235 391.03 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

# **POINT 6.2**

# <u>DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR</u>

Achats autorisés en vertu du règlement nº 80 – Délégation de pouvoir – Liste

#### **POINT 6.3**

# <u>DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE</u>

Rapport budgétaire au 29 août 2013.

#### **POINT 6.4**

# DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS AU 29 AOÛT 2013

- Solde des folios bancaires au 29 août 2013;
- Taxes à recevoir au 29 août 2013:
- Financement temporaire au 29 août 2013;.

# POINT No: 6.5 SOUTIEN FINANCIER

**POINT Nº : 6.5.1** 

#### 2013-09-R240

# DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CHARLOTTE MATTHEWS - JEUX NATIONAUX DE VANCOUVER - ÉQUIPE DE RUGBY DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que Charlotte Matthews, résidente de Saint-André-d'Argenteuil a été choisi pour jouer avec l'équipe de rugby du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeux nationaux auront lieu à Vancouver;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme Et résolu :

**Que** la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser à titre d'aide financière une somme de 100 \$ en raison des frais étant si élevés.

**De payer** cette dépense à même le Fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Mme Charlotte Matthews Service des finances, Mme Nancy Simon Le Moignan

**POINT Nº : 6.5.2** 

# 2013-09-R241

# DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU GROUPE RELÈVE POUR LES PERSONNES APHASIQUES DES LAURENTIDES (GRPAL)

CONSIDÉRANT que le Groupe Relève pour les Personnes Aphasiques des Laurentides (GRPAL) a ouvert depuis un an son point de service au Centre de jour du CSSS d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que l'organisme est de plus en plus sollicités et assiste maintenant plus de 20 personnes victimes d'AVC ainsi que leurs proches aidants;

CONSIDÉRANT les besoins les plus urgents et nécessaires pour cette deuxième année sont le développement de la visibilité, optimisation des séances de stimulation par la musique et le chant, l'achat d'une armoire pour le matériel de créativité artisanale et l'organisation de séances de formation;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Roland Weightman

#### Et résolu:

**Que** la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser à titre d'aide financière une somme de 100 \$.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 1-02-701-90-971.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. GRPAL d'Argenteuil, Mme Jeanne-Mance Legault, Responsable Service des finances, Mme Nancy Simon Le Moignan

#### **POINT N°: 6.5.3**

### 2013-09-R242

# <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MATHIEU MARINEAU, HALTÉROPHILE DANS LE CADRE DES CHAMPIONATS DU MONDE EN POLOGNE</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de M. Mathieu Marineau, résident de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que M. Marineau s'est qualifié pour les championnats du monde en haltérophilie qui auront lieu en Pologne au mois d'octobre;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré Et résolu :

**De verser** une contribution financière de cent dollars (250 \$) à M. Marineau, afin de lui permettre d'atténuer les coûts reliés à sa participation lors des championnats du monde.

**De payer** cette dépense à même le Fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. M. Mathieu Marineau Service des finances, Mme Nancy Simon Le Moignan

#### **POINT Nº : 6.6**

#### 2013-09-R243

# ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION - SÉRIE CH DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX - PAIEMENT DU SOLDE EN CAPITAL NON AMORTI

CONSIDÉRANT que l'obligation : série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux viendra à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil aurait un solde en capital non amorti estimé de 42 135,03 \$;

CONSIDÉRANT que la possibilité est offerte d'acquitter, en tout ou en partie, le solde en capital dû à l'échéance afin de diminuer le coût du service de la dette pour les années futures ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

**D'aviser** le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil profite de l'opportunité de payer comptant, à même son surplus non affecté, le solde en capital non amorti estimé de 42 135.03 \$ de l'obligation — Série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux, échue le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)

c.c, : Mme Nadine Marcotte, MAMROT Nancy Simon Le Moignan, services des finances

# POINT N°: 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

**POINT Nº : 7.1** 

#### 2013-09-R244

# ACCEPTATION DE LA SOUMISSION VISANT L'ACHAT ET LE TRANSPORT DE TROIS MILLE DEUX CENTS TONNES DE SABLE ABRASIF TAMISÉ 0-10 MM, POUR LES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès de deux fournisseurs pour la fourniture et le transport de trois mille deux cents tonnes de sable abrasif tamisé 0-10 mm, pour la saison hivernale 2013-2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission à l'intérieur du délai demandé et que le résultat est le suivant :

Uniroc:

43 377.77 \$ (taxes incluses)

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

*D'inclure* le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

**D'accepter** la soumission de la compagnie Uniroc, au montant de 43 377.77 \$ taxes incluses pour la fourniture et le transport de 3 200 tonnes métriques de sable pour les chemins d'hiver aux conditions énumérées au bordereau de soumission.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Uniroc, M. Martin Flynn
M<sup>me</sup> Nancy Simon Le Moignan, service des Finances
M. Gilbert Ladouceur, service des Travaux publics

**POINT Nº : 7.2** 

#### 2013-09-R245

# ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE POUR LES CHEMINS D'HIVER SAISON 2013-2014

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'achat de sel à déglacer pour ces chemins pour la saison hivernale 2013-2014.;

CONSIDÉRANT que la municipalité a acceptée l'invitation de la UMQ de joindre le regroupement d'achats pour le sel à déglacer (appel d'offres) le résultat étant pour notre municipalité le montant de 93.98\$ la tonne livrée et déjà accepté par résolution.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution ;

**D'ACCEPTER** de faire l'achat auprès de Sifto Canada de 320 tonnes de sel à déglacer à 93.98\$ la tonne pour un montant total de 30 073.60\$ plus les taxes applicables.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)

c.c. Sifto Canada

Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances

M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics

**POINT N°: 7.3** 

# 2013-09-R246 OCTROI DU CONTRAT POUR TRAVAUX DE BORDURE DE BÉTON RUE WALES

CONSIDÉRANT qu'une somme a été prévue aux prévisions budgétaires 2013 afin d'effectuer des travaux de drainage et bordure de béton sur la rue Wales entre les rues Saint-Gilles et Paquette;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu de l'entreprise Coffrage DL inc une proposition pour faire les travaux :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

*D'accepter* la soumission déposée par Coffrage DL et datée du 22 août 2013 au montant de 10 347.\$ taxes incluses.

D'accorder le contrat à Coffrage DL inc.

De payer ces travaux comme suit :

Prendre la sommes disponible dans le poste budgétaire 1 02 325 00 522.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. Coffrage DL inc. Service des finances, madame Nancy Le Moignan Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur

# POINT N°: 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**POINT N° : 8.1** 

# 2013-09-R247 PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2013-2018

CONSIDÉRANT l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

CONSIDÉRANT que 13 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que 6 actions ayant été entamées préalablement amèneront des réductions;

CONSIDÉRANT que les actions 7 à 19 sont projetées à court terme (2013-2018);

CONSIDÉRANT que le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce programme, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, Appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques : Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil adopte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 0,4 % d'ici la fin de 2018 ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé «Plan d'action visant la réduction des émissions de GES – Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, 2013 – 2018».

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. M. Nicolas Vincent, ing.jr, conseiller technique, Enviro-accès inc., 225, avenue du Président-Kennedy, Montréal, QC H2X 3Y8 M. Vincent Langevin, directeur de l'urbanise

#### **POINT N°: 8.2**

### 2013-09-R248 DEMANDE DE PIIA – 194, route du Long-Sault

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal a été déposée à l'intérieur de l'aire d'application des PIIA-004 « Secteur patrimonial » pour la réalisation d'une fresque au 194, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 août 2013;

CONSIÉDRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la modification de l'apparence extérieure au 194, route du Long-Sault à la condition qu'un panneau d'interprétation soit installé à un endroit permettant aux passants d'apprécier et de comprendre l'œuvre réalisée. Ce panneau devra être localisé sur la propriété privée dans la cour avant secondaire (vers le pont enjambant la rivière du Nord) avec un aménagement paysager adéquat, le tout au plus tard le 31 décembre 2013.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Le propriétaire Service de l'urbanisme

# **POINT N°: 8.3**

# 2013-09-R249 <u>DEMANDE DE PIIA – 210, route des Seigneurs</u>

CONSIDÉRANT que suite à une vérification, il a été constaté que les travaux de construction d'un nouveau kiosque agricole ont été réalisés avec certaines différences à la demande initiale quant aux couleurs dudit bâtiment (toiture et murs extérieurs), le tout à l'intérieur de l'aire d'application du PIIA-009 « Paysages d'intérêts » au 210, route des Seigneurs;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 août 2013;

CONSIÉDRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la modification des couleurs de la toiture et des murs extérieurs au 210, route des Seigneurs sans condition.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Le propriétaire Service de l'urbanisme

**POINT Nº : 8.4** 

# 2013-09-R250 DEMANDE DE PIIA – 81, route des Seigneurs

CONSIDERANT qu'une demande de permis de construction d'un entrepôt / garage isolé de 40' x 70' avec des portes d'accès d'une hauteur de 3,66 mètres et dont l'apparence extérieure sera semblable à celle du bâtiment existant, le tout étant à l'intérieur de l'aire d'application du PIIA-013 « Les bâtiments accessoires dont l'ouverture a une hauteur supérieure à 2,5 mètres » au 81, route des Seigneurs;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 août 2013;

CONSIÉDRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la modification des couleurs de la toiture et des murs extérieurs au 81, route des Seigneurs tel que présentée sans condition.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Le propriétaire Service de l'urbanisme

**POINT N°: 8.5** 

## 2013-09-R251 <u>DEMANDE DE PIIA – 66, rue de la Seigneurie</u>

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction d'un garage isolé de 24' x 30', en partie dans la cour avant (côté gauche de l'habitation) mais hors de la marge minimale avant, et dont l'apparence extérieure (murs et toiture) sera semblable à celle du bâtiment principal, a été déposée à l'intérieur de l'aire d'application du PIIA-004 « Secteur patrimonial » au 66, rue de la Seigneurie;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 août 2013;

CONSIÉDRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la construction d'un garage isolé de 24' x 30', en partie dans la cour avant (côté gauche de l'habitation) mais hors de la marge minimale avant, et dont l'apparence extérieure (murs et toiture) sera semblable à celle du bâtiment principal au 66, rue de la Seigneurie, à la condition :

- que le futur garage soit de la même couleur et de matériaux semblables au bâtiment principal; et
- qu'un élément décoratif soit ajouté sur le toit du garage afin de s'apparenter davantage au garage attenant au bâtiment principal existant.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Le propriétaire Service de l'urbanisme

**POINT Nº : 8.6** 

# 2013-09-R252 **DEMANDE DE PIIA – 32, rue Dollard**

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal par le remplacement de la galerie en façade principale par une en bois traité non-peint et de mêmes dimensions a été déposée à l'intérieur de l'aire d'application du PIIA-002 « Secteur villageois » au 32, rue Dollard;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 août 2013;

CONSIÉDRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

 QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal par le remplacement de la galerie en façade principale par une en bois traité non-peint et de mêmes dimensions au 32, rue Dollard avec la recommandation de la peinturer blanche.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Le propriétaire Service de l'urbanisme

POINT Nº: 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE Aucun

POINT No: 10 LOISIRS ET CULTUTE

POINT NO :10.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

**POINT Nº : 10.2** 

Compte rendu de différents comités; Aucun

POINT N°: 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

**POINT Nº** : 11.1

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois d'août 2013.

**POINT Nº** : 11.2

# INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES ET LES STATISTIQUES EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur le conseiller Marcel Yves Paré donne quelques points d'information concernant les règles à suivre pour la sécurité dans les transports scolaires et les statistiques en sécurité publique.

**POINT N<sup>o</sup>: 11.3** 

#### 2013-09-R253

### ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR SÉBASTIEN LESSARD AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré. Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter la démission de monsieur Sébastien Lessard en date du 22 août 2013, pompier à temps partiel, affecté au service de sécurité incendie de Saint-Andréd'Argenteuil depuis 15 septembre 2009.

De demander au directeur du service d'envoyer une lettre de remerciement pour les services rendus à la communauté.

**De voir** à l'application de la politique de reconnaissance s'il y a lieu.

De payer les sommes dues à cet employé.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. M. Sébastien Lessard M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie Service de la Paie, Mme Nancy Simon Le Moignan, dga

**POINT Nº** : 11.4

#### 2013-09-R254

# <u>ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR FÉLIX LAFONTAINE AU</u> POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré, Appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'accepter la démission de monsieur Félix Lafontaine en date du 19 août 2013, pompier à temps partiel, affecté au service de sécurité incendie de Saint-Andréd'Argenteuil depuis 15 septembre 2009.

De demander au directeur du service d'envoyer une lettre de remerciement pour les services rendus à la communauté.

De voir à l'application de la politique de reconnaissance s'il y a lieu.

De payer les sommes dues à cet employé.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. M. Félix Lafontaine M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie Service de la Paie, Mme Nancy Simon Le Moignan, dga

POINT No: 12

#### 2° PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 26 pour se terminer à 20 h

Sept (7) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT No: 13

#### 2013-09-R255

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

**De lever** la séance à 20 heures 46 minutes considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)

| Signatures :                              |              |  |  |  |  |
|---|--------------|--|--|--|--|
| Pascal B. Surprenant,                     | André Jetté, |  |  |  |  |
| Directeur général et secrétaire-trésorier | Maire        |  |  |  |  |